



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF

Question écrite n° 110846

Texte de la question

M. Jean Grenet interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les recommandations du médiateur de l'énergie à propos du nombre de recours effectués pour des sommes portant sur des trop-perçus inférieurs à 15 euros. La masse de ces sommes dues et non remboursées par EDF sur plusieurs années est estimée par ce dernier entre 5 millions et 10 millions d'euros. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il entend faire pour que de telles pratiques soient évitées dans l'avenir et que les fournisseurs d'énergie soient tenus de rembourser systématiquement les trop-perçus aux consommateurs, conformément à la loi NOME.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110846

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)